



POUR LA RÉUSSITE DE TOUS LES ENFANTS, REFONDER L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

La refondation de l'école républicaine est au cœur du projet présidentiel de François Hollande. En redonnant la priorité à l'école maternelle et primaire, en insistant sur la nécessité d'une liaison école/collège, en remettant la pédagogie et la formation des enseignants au cœur de cette refondation pour éléver le niveau de qualification de tous les jeunes et pour réduire les inégalités, ce projet de loi met en œuvre un véritable projet de société. Ce projet repose sur un effort budgétaire sans précédent. Cette démarche rompt radicalement avec la politique de démantèlement de l'école menée par la droite entre 2002 et 2012.

Bilan de la droite

- Classes surchargées, difficultés de remplacement des enseignants et dégradation du soutien scolaire du fait de la suppression de 80 000 postes en cinq ans.
- Inégalités sociales et territoriales accrues du fait de la suppression de la carte scolaire.
- Formation professionnelle tronquée pour les jeunes enseignants du fait de la suppression des IUFM.
- Élèves les plus en difficulté abandonnés du fait de la suppression de 3 000 postes de RASED.
- Formation initiale déséquilibrée du fait de la mastérisation ratée.

Le gouvernement agit :

La loi de refondation de l'école a été adoptée.

- > Faire de l'éducation une grande cause nationale grâce aux 60 000 emplois créés d'ici 2017 dans l'Éducation nationale, conformément aux engagements du président de la République.
- > Réussir la formation initiale et continue des enseignants grâce aux Écoles supérieures du professorat et de l'éducation qui ouvriront leurs portes dès septembre 2013.
- > Faciliter l'accès aux métiers de l'enseignement pour 18 000 étudiants boursiers grâce aux emplois d'avenir.
- > Préparer l'école du XXI^e siècle grâce au lancement du Service public de l'enseignement numérique.
- > Augmenter le niveau de qualification et adapter les formations aux métiers de demain grâce à la rénovation du système d'orientation.
- > Faciliter les apprentissages des enfants et un meilleur accompagnement des élèves en difficulté grâce aux réformes des rythmes éducatifs avec le passage à la semaine de quatre jours et demi, articulée avec un temps péri-éducatif.
- > Placer l'enseignement de la morale laïque au cœur de la formation des élèves, de l'école primaire à la terminale, dès la rentrée 2015. Eduquer à la citoyenneté, éveiller à la liberté de jugement, au sens critique, en mobilisant tous les acteurs de la vie scolaire et au premier chef les enseignants.
- > Création de 1 000 postes de professeurs remplaçants pour la rentrée 2013.

Engagement n° 36 : « Je créerai en cinq ans 60 000 postes supplémentaires dans l'éducation. [...] Pour tous (les enseignants), je rétablirai une formation initiale digne de ce nom. »

Engagement n° 37 : « Je ferai en sorte que les enfants de moins de trois ans puissent être accueillis en maternelle. [...] J'offrirai à tout jeune déscolarisé de 16 à 18 ans une solution de formation, d'apprentissage ou un service civique. »

Engagement n° 38 : « Dans l'affectation des nouveaux personnels, ma priorité ira aux écoles maternelles et primaires. [...] Je reverrai les rythmes scolaires, qui n'ont aucun équivalent en Europe. »

+ 25 % c'est le taux d'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire à la rentrée 2012, ce qui représente 125 euros, en moyenne, par famille bénéficiaire.

250 millions d'euros dédiés au fonds spécifique pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs.

20 000 jeunes qui ont décroché du système scolaire se verront proposer en 2013 un dispositif d'insertion. À l'horizon 2017, l'objectif est de diviser par deux le nombre de décrocheurs (140 000 par an aujourd'hui).

14 000 emplois seront créés dès la rentrée 2013, notamment pour l'accueil des enfants de moins de trois ans.

6 000 emplois seront créés pour la bonne scolarisation des enfants handicapés.

Aller plus loin

- Mieux reconnaître le magnifique métier d'enseignant.
- Réduire le taux d'échec à la sortie du cursus scolaire.

Pour en savoir plus

- www.education.gouv.fr
- www.refondonslecole.gouv.fr
- www.oecd.org/fr/edu
- www.tnova.fr/category/taxonomie-principale/education